



Le budget 2022 : priorité au cadre de vie

Le budget de la commune s'élabore en plusieurs étapes et sur plusieurs mois. Dès le mois d'octobre de l'année dernière, chaque service a commencé à préparer et présenter son budget en étroite collaboration avec la direction générale, le service des Finances et les élus, en fonction du programme municipal et en tenant compte des besoins et des éventuelles subventions.



La chronique de...

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Asnières-sur-Oise est au quotidien confronté à l'augmentation de la pauvreté. Alors que le coût des énergies (électricité, gaz, chauffage) combiné à une part de plus en plus importante des loyers dans le budget des ménages, ce sont trop souvent les dépenses d'alimentation qui servent de variable d'ajustement.



La crise sociale, engendrée par la crise sanitaire et depuis plusieurs semaines par le conflit en Ukraine, a particulièrement touché les plus précaires et déstabilisé les budgets des familles. Le CCAS est le témoin de ces bouleversements mais est aussi acteur de la coordination de l'aide alimentaire à l'échelle de la commune. Les chèques d'accompagnement personnalisé peuvent être distribués, sous condition, aux personnes dans les situations les plus difficiles pour faire face à l'urgence. Tout en bénéficiant, il faut en faire la demande au CCAS. Également, plusieurs actions sociales ont été mises en place au niveau de la commune en faveur de l'Ukraine : nous nous sommes associés au CCAS (Centre intercommunal d'action sociale) pour la collecte de produits de première nécessité. Nous avons relayé l'information afin que les particuliers puissent accompagner des ressortissants ukrainiens

se signaler et, en particulier, les initiatives d'hébergement solidaire. Aussi, dans le cadre de la « solidarité Ukraine », le CCAS d'Asnières-sur-Oise met à disposition de la préfecture le logement d'urgence situé à la Conciergerie afin d'accueillir ces réfugiés.

À un autre niveau pour lutter contre l'isolement des seniors seuls et/ou fragilisés, la commune souhaite mettre en place le dispositif « Voisins bienveillants ». Une personne âgée, fragilisée ou seule peut rapidement se sentir démunie, mais ne pas solliciter les services auxquels elle a droit. Le « voisin bienveillant » est un relais pour encourager la personne à faire appel aux services sociaux. Attentif aux habitudes de vie de ses voisins les plus âgés ou les plus fragiles, il veille sur eux, pète une oreille attentive et fait monter d'une vigilance particulière. En cas d'urgence, les voisins bienveillants peuvent apporter des premiers conseils ou faire appel au CCAS pour qu'une aide soit apportée. Pour cela, vous pouvez désormais faire le signalement de la personne en détresse avec l'application « Asnières-sur-Oise » directement depuis votre téléphone portable. Le service des affaires sociales sera averti et fera le nécessaire. Si vous souhaitez agir à titre de relais dans votre quartier, faites-vous connaître auprès du CCAS de la ville.

Philippe Marrot
adjoint au maire, vice-président du CCAS

Le billet de la rédaction

Le budget 2022 de la commune a été voté lors du Conseil municipal du 21 mars dernier. Retrouvez en pages 4 et 5 les recettes et dépenses, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, ainsi que les éclairages nécessaires pour comprendre les finances communales.

À ne pas oublier

23 avril
Chasse aux œufs par
Rasettes et Golpètes

24 avril
Second tour des élections
présidentielles
17 mai
Collecte de sang
à Verres

Pour plus d'infos sur le budget 2022, veuillez vous référer aux pages concernées dans l'Actu 122 d'avril 2022.

Documents

[L'Actu 122 avril 2022](#)